



Association Les Chemins du TROBREIZ
Marche-pèlerinage du 1^{er} au 6 août 2022
Ce qu'il faut savoir avant de venir à Guimiliau

- **Les inscriptions en ligne pour la semaine** ne sont possibles que **jusqu'au 17 juillet inclus**. Vous pourrez encore vous inscrire sur place à la Maison du Trobreiz **le dimanche 31 juillet et pendant notre semaine Trobreiz**.
- **Les inscriptions à la journée** en ligne seront closes **le 17 juillet au soir**. Il est obligatoire de s'inscrire pour des questions d'assurance et de responsabilité. Il sera encore possible de s'inscrire à la Maison du Trobreiz **le dimanche 31 juillet et pendant notre semaine Trobreiz**.
- **les commande des** repas seront **également** closes le 17 juillet au soir.
- **À votre arrivée, une enveloppe vous sera remise** avec les tickets repas, le bracelet du Trobreiz, et le Carnet du Pèlerin.
- **Pour votre sérénité** : Tout Pèlerin Marcheur doit être en mesure de faire l'intégralité de la distance des marches qu'il a choisies d'effectuer. Il n'y a pas de voiture balai. Cependant, en cas de problème, un numéro de téléphone « Secours » est indiqué dans « Le Carnet du Pèlerin »
- **Les regroupements avant départs des marches** auront lieu comme suit :
 - Les 1^{er}, 5 et 6 août devant l'église de Guimiliau.
 - Le 2 août au pied du château d'eau rue Meneyer à Carantec.
 - Le 3 août à la Basilique Notre Dame du Folgoët.
 - Le 4 août au parking au dessus du port de Plaisance du Blosson à Roscoff.Les horaires sont inscrits dans le carnet du pèlerin.
- **Concernant les mineurs** : ils sont à toute heure sous la responsabilité des parents ou de l'accompagnateur ,porteur de l'autorisation parentale Il est important que le mineur porte sur lui le numéro de téléphone du parent ou de l'accompagnateur.
- **Dans les sanitaires** : le Trobreiz est un pèlerinage familial, aussi par respect, il est demandé aux usagers des douches collectives de porter un maillot de bain.
- **Des consignes journalières** : chaque jour des compléments d'informations vous seront communiqués sur la journée en cours ou la journée du lendemain.

L'Association des Chemins du Trobreiz vous remercie d'appliquer ces quelques consignes qui sont le gage de la réussite de notre vie communautaire.

Règles de base pour un bon fonctionnement

Vous comprenez toutes et tous que la vie en groupe ou en collectivité suppose de chacune et de chacun le respect de l'autre, et ceci commence par des règles simples de bon sens pour un fonctionnement harmonieux.

- **La première de toutes les règles**, nous arrivons sur le Trobreiz avec notre **BONNE HUMEUR**, et ceci c'est une certitude est fort contagieux, mais ce n'est pas grave, à l'inverse d'une autre contagion qui nous a touchés ces deux dernières années.
Le Trobreizien sourit en toutes circonstances : au soleil, sous la pluie, dans une file d'attente, même fatigué et agacé, il sourit, c'est son signe distinctif.
- **Seconde règle**, sur le Trobreiz, chacun garde pour lui ses convictions politiques et ne les expose pas, de quelque façon que ce soit.
- **Troisième règle**, chacun est libre d'aller aux offices religieux, nul n'est contraint d'y participer. Le Trobreiz a une origine religieuse, certes, et nul ne s'en cache pour le bien de toutes et tous. Il permet ainsi les pérégrinations amicales des pèlerins et des marcheurs-randonneurs sans distinctions dans une harmonie fraternelle.
- **Quatrième règle**, le Trobreizien respecte les horaires et suit les conseils des membres de l'organisation en sur-veste rouge et en sur-veste jaune.
- **Cinquième règle** le Trobreizien respecte le code de la route.
- **Sixième règle**, le Trobreizien respecte la nature, même en dehors des zones classées « NATURA 2000 » et il ne jette pas ses détritrus, il les ramène dans son sac à Guimiliau où des containers seront à sa disposition.
- **Septième règle**, nos amis les animaux, certes bien éduqués pour la majorité d'entre eux, ne sont pas admis au Trobreiz, certains marcheurs en ont peur et il serait désagréable de déplorer des accidents ou des morsures.
- **Huitième règle**, le Trobreizien protège les sentiers de terre en appliquant des embouts caoutchoutés sur ses bâtons de marche. Ceci est une obligation légale sur le GR34 ainsi qu'en zone « NATURA 2000 ».
- **Neuvième règle**, le Trobreizien responsable de ses équipements, de ses actes et de ses propos arrive avec son équipement de marche, c'est une évidence. Il arrive aussi avec ses couverts, son gobelet et sa gourde (toujours pleine au départ de la marche).
- **Dixième règle**, au cours de la marche, s'il doit s'absenter, il prévient ses voisins ou un membre de l'organisation.
- *Des informations complémentaires sont consignées dans le « Carnet du Pèlerin » et les Organisateur sont à votre écoute.*

Les organisateurs du Trobreiz vous remercient de votre participation et du respect apporté à notre vie en communauté durant votre semaine TROBREIZ.